

Service Technique

N/Réf : CC/SB 23-74

Objet : Avis AEP Maljasset St Paul/
Ubaye

Dossier suivi par :
Christian CHARBONNIER

Digne les Bains, le 10 août 2023

AGENCE REGIONALE DE SANTE
Délégation départementale des AHP
Service Santé – Environnement
Rue Pasteur – CS 30229
04013 DIGNE LES BAINS Cedex

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 21 juillet 2023, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le projet de mise en conformité des captages d'eau destiné à la consommation humaine du captage de Maljasset sur la Commune de St Paul sur Ubaye.

Après lecture du dossier de déclaration d'utilité publique, je vous transmets les remarques et l'avis de la Chambre d'Agriculture.

Concernant le périmètre de protection rapproché, nous constatons que la stabulation des troupeaux est interdite. Le passage des animaux pour accéder au pâturage est toléré. La parcelle concernée est propriété de la commune et mise à disposition dans le cadre d'une convention de pâturage. Cette convention pourra être revue lors de son renouvellement. Nous attirons l'attention de la commune sur les conséquences sur les aides PAC (activation de DPB, évolution du taux de chargement ICHN) que pourraient avoir ces pertes de surfaces pastorales. Il sera donc nécessaire que la commune informe très en amont les éleveurs afin qu'ils puissent prendre les dispositions nécessaires dans l'évolution des surfaces utilisables.

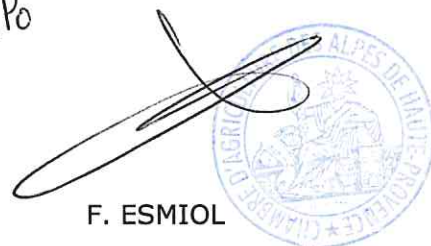
La Chambre d'Agriculture émet un avis favorable au dossier d'utilité publique du captage de Maljasset.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président de la
Chambre d'Agriculture des A.H.P.

FIPo



F. ESMIOL

Siège Social

66 boulevard Gassendi
BP 117
04004 DIGNE LES BAINS Cedex
Tél. : 04 92 30 57 57
Fax : 04 92 32 10 12
Email : accueil@ahp.chambagri.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 180 400 020 00012

APE 9411Z

www.ahp.chambagri.fr

P.J. : Dossier en retour

Digne les Bains, le 10 août 2023

Service Technique

N/Réf : CC/SB 23-72

Objet : Avis AEP Fouillouse St Paul/
Ubaye

Dossier suivi par :
Christian CHARBONNIER

AGENCE REGIONALE DE SANTE
Délégation départementale des AHP
Service Santé – Environnement
Rue Pasteur – CS 30229
04013 DIGNE LES BAINS Cedex

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 21 juillet 2023, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le projet de mise en conformité des captages d'eau destiné à la consommation humaine du captage de Fouillouse sur la Commune de St Paul sur Ubaye.

Après lecture du dossier de déclaration d'utilité publique, je vous transmets les remarques et l'avis de la Chambre d'Agriculture.

Concernant le périmètre de protection rapproché, nous constatons que la stabulation des troupeaux est interdite sur la parcelle 189. La parcelle concernée est propriété de la commune et mise à disposition dans le cadre d'une convention de pâturage. Cette convention pourra être revue lors de son renouvellement. Nous attirons l'attention de la commune sur les conséquences sur les aides PAC (activation de DPB, évolution du taux de chargement ICHN) que pourraient avoir ces pertes de surfaces pastorales. Il sera donc nécessaire que la commune informe très en amont les éleveurs afin qu'ils puissent prendre les dispositions nécessaires dans l'évolution des surfaces utilisables.

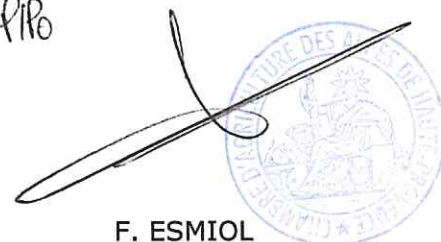
La Chambre d'Agriculture émet un avis favorable au dossier d'utilité publique du captage de Fouillouse.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président de la
Chambre d'Agriculture des A.H.P.

F. Esmiol



F. ESMIOL

Siège Social
66 boulevard Gassendi
BP 117
04004 DIGNE LES BAINS Cedex
Tél. : 04 92 30 57 57
Fax : 04 92 32 10 12
Email : accueil@ahp.chambagri.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 180 400 020 00012
APE 9411Z
www.ahp.chambagri.fr

P.J. : Dossier en retour

Digne les Bains, le 10 août 2023

Service Technique

N/Réf : CC/SB 23/70

Objet : Avis AEP Chapelle St Paul/
Ubaye

Dossier suivi par :
Christian CHARBONNIER

AGENCE REGIONALE DE SANTE
Délégation départementale des AHP
Service Santé – Environnement
Rue Pasteur – CS 30229
04013 DIGNE LES BAINS Cedex

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 21 juillet 2023, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le projet de mise en conformité des captages d'eau destinée à la consommation humaine du captage de la Chapelle sur la Commune de St Paul sur Ubaye.

Après lecture du dossier de déclaration d'utilité publique, je vous transmets les remarques et l'avis de la Chambre d'Agriculture.

Concernant le périmètre de protection rapproché, nous constatons que la stabulation des troupeaux est interdite. Le passage des animaux reste toléré pour accéder aux alpages. La parcelle concernée est propriété de la commune et mise à disposition dans le cadre d'une convention de pâturage. Cette convention pourra être revue lors de son renouvellement. Nous attirons l'attention de la commune sur les conséquences sur les aides PAC (activation de DPB, évolution du taux de chargement ICHN) que pourraient avoir ces pertes de surfaces pastorales. Il sera donc nécessaire que la commune informe très en amont les éleveurs afin qu'ils puissent prendre les dispositions nécessaires dans l'évolution des surfaces utilisables.

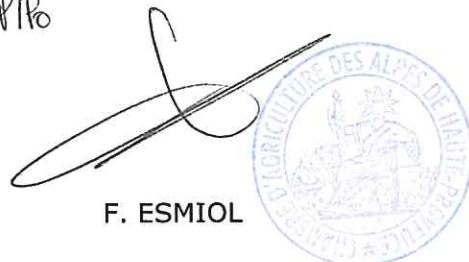
La Chambre d'Agriculture émet un avis favorable au dossier d'utilité publique du captage de la Chapelle.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président de la
Chambre d'Agriculture des A.H.P.

PIP



F. ESMIOL

Siège Social

66 boulevard Gassendi
BP 117
04004 DIGNE LES BAINS Cedex
Tél. : 04 92 30 57 57
Fax : 04 92 32 10 12
Email : accueil@ahp.chambagri.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 180 400 020 00012
APE 9411Z
www.ahp.chambagri.fr

P.J. : Dossier en retour

Digne les Bains, le 10 août 2023

Service Technique

N/Réf : CC/SB 23/71

Objet : Avis AEP Combe et Serenne
St Paul / Ubaye

Dossier suivi par :
Christian CHARBONNIER

AGENCE REGIONALE DE SANTE
Délégation départementale des AHP
Service Santé – Environnement
Rue Pasteur – CS 30229
04013 DIGNE LES BAINS Cedex

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 21 juillet 2023, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le projet de mise en conformité des captages d'eau destiné à la consommation humaine des captages de Serenne et de la combe sur la Commune de St Paul sur Ubaye.

Après lecture du dossier de déclaration d'utilité publique, je vous transmets les remarques et l'avis de la Chambre d'Agriculture.

Concernant le périmètre de protection rapproché, nous constatons que le pâturage des animaux est autorisé dans la limite de 20 UGB sur une période estivale de 60 jours maximum. Cette possibilité permet de garder une utilisation satisfaisante d'un point de vue agricole.

La Chambre d'Agriculture émet un avis favorable au dossier d'utilité publique des captages de Serenne et de la Combe.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président de la
Chambre d'Agriculture des A.H.P.

PIP



F. ESMIOL



Siège Social
66 boulevard Gassendi
BP 117
04004 DIGNE LES BAINS Cedex
Tél. : 04 92 30 57 57
Fax : 04 92 32 10 12
Email : accueil@ahp.chambagri.fr

P.J. : Dossier en retour

Digne les Bains, le 10 août 2023

Service Technique

N/Réf : CC/SB 23-75

Objet : Avis AEP Sagnes St Paul/
Ubaye

Dossier suivi par :
Christian CHARBONNIER



AGENCE REGIONALE DE SANTE
Délégation départementale des AHP
Service Santé – Environnement
Rue Pasteur – CS 30229
04013 DIGNE LES BAINS Cedex

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 21 juillet 2023, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le projet de mise en conformité des captages d'eau destiné à la consommation humaine des captages des Sagnes sur la Commune de St Paul sur Ubaye.

Après lecture du dossier de déclaration d'utilité publique, je vous transmets les remarques et l'avis de la Chambre d'Agriculture.

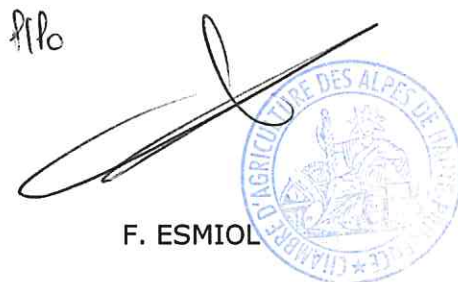
Concernant le périmètre de protection rapproché des captages des Sagnes aucune utilisation agricole des parcelles n'est actuellement observée. Les prescriptions proposées sont donc en rapport avec les enjeux locaux.

En l'état du projet, la Chambre d'Agriculture émet un avis favorable au dossier d'utilité publique des captages des Sagnes.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président de la
Chambre d'Agriculture des A.H.P.



F. ESMIOL

P.J. : Dossier en retour

Siège Social
66 boulevard Gassendi
BP 117
04004 DIGNE LES BAINS Cedex
Tél. : 04 92 30 57 57
Fax : 04 92 32 10 12
Email : accueil@ahp.chambagri.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 180 400 020 00012
APE 9411Z
www.ahp.chambagri.fr

Service Technique

N/Réf : CC/SB 23-74

Objet : Avis AEP Goutail St Paul /
Ubaye

Dossier suivi par :
Christian CHARBONNIER

Digne les Bains, le 10 août 2023

AGENCE REGIONALE DE SANTE
Délégation départementale des AHP
Service Santé – Environnement
Rue Pasteur – CS 30229
04013 DIGNE LES BAINS Cedex

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 21 juillet 2023, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le projet de mise en conformité des captages d'eau destiné à la consommation humaine du captage du Goutail sur la Commune de St Paul sur Ubaye.

Après lecture du dossier de déclaration d'utilité publique, je vous transmets les remarques et l'avis de la Chambre d'Agriculture.

Concernant le périmètre de protection rapproché des captages du Goutail aucune utilisation agricole des parcelles n'est actuellement observée. Les prescriptions proposées sont donc en rapport avec les enjeux locaux.

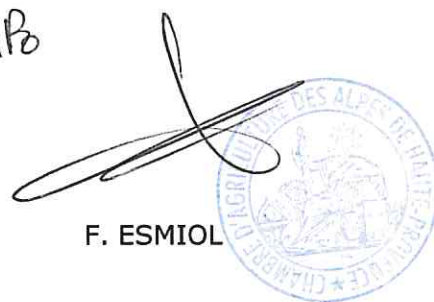
En l'état du projet, la Chambre d'Agriculture émet un avis favorable au dossier d'utilité publique des captages des Sagnes.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président de la
Chambre d'Agriculture des A.H.P.

PIB



F. ESMIOL

P.J. : Dossier en retour

Siège Social
66 boulevard Gassendi
BP 117
04004 DIGNE LES BAINS Cedex
Tél. : 04 92 30 57 57
Fax : 04 92 32 10 12
Email : accueil@ahp.chambagri.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 180 400 020 00012
APE 9411Z
www.ahp.chambagri.fr

Digne les Bains, le 10 août 2023

Service Technique

N/Réf : CC/SB 23-73

Objet : Avis AEP Gleizolles St Paul/
Ubaye

Dossier suivi par :
Christian CHARBONNIER

AGENCE REGIONALE DE SANTE
Délégation départementale des AHP
Service Santé – Environnement
Rue Pasteur – CS 30229
04013 DIGNE LES BAINS Cedex

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 21 juillet 2023, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le projet de mise en conformité des captages d'eau destiné à la consommation humaine du captage des Gleizolles sur la Commune de Val d'Oronaye.

Après lecture du dossier de déclaration d'utilité publique, je vous transmets les remarques et l'avis de la Chambre d'Agriculture.

Concernant le périmètre de protection rapproché des captages des Gleizolles aucune utilisation agricole des parcelles n'est actuellement observée. Les prescriptions proposées sont donc en rapport avec les enjeux locaux.

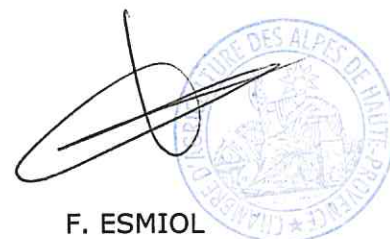
En l'état du projet, la Chambre d'Agriculture émet un avis favorable au dossier d'utilité publique des captages des Sagnes.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président de la
Chambre d'Agriculture des A.H.P.

F. Esmiol



F. ESMIOL

Siège Social
66 boulevard Gassendi
BP 117
04004 DIGNE LES BAINS Cedex
Tél. : 04 92 30 57 57
Fax : 04 92 32 10 12
Email : accueil@ahp.chambagri.fr

P.J. : Dossier en retour